

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

LOCATION pour les habitants de la commune	PRIX (en €)
Le week-end (samedi-dimanche) Tarif été du 15/05 au 15/10	825,00
Le week-end (samedi-dimanche) Tarif hiver du 16/10 au 14/05	860,00
LOCATION pour les extérieurs	
Le week-end (samedi-dimanche) Tarif été du 15/05 au 15/10	1200,00
Le week-end (samedi-dimanche) Tarif hiver du 16/10 au 14/05	1500,00
LOCATION TABLES RONDES (20 tables)	
La table (⊙ 1,50 m - 8 personnes)	12,00

La Salle des Fêtes de la commune de Boissise-le-Roi est située dans le hameau d'Orgenoy, rue de la Planche Coutant.

Modalités de location :

La Salle des Fêtes est louée aux habitants de la commune et aux extérieurs, elle est limitée à 150 personnes maximum.

Vous devez vous adresser en Mairie pour connaître les disponibilités.

Toute demande de réservation devra être formulée dans un délai de 30 jours avant la date d'occupation de la salle ; les options sont valables 15 jours et seront automatiquement annulées faute de régularisation.

L'attribution de la salle ne sera effective qu'après signature de la convention et de la remise des documents suivants :

- Une attestation d'assurance, précisant les dates d'occupation de la salle, ainsi que le nom et l'adresse de celle-ci,
- Une photocopie de la pièce d'identité du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire.

Suite à la signature de la convention, un titre de recettes sera établi à l'attention de l'organisateur.

Un état des lieux « entrant » sera effectué le vendredi entre 9h00 et 10h00 ou 14h00 et 15h00, sur rendez-vous, par un représentant de la commune en présence de l'organisateur, avant la remise des clés, afin de constater l'état de propreté des lieux, ainsi que le matériel mis à disposition dans la salle.

L'occupation des lieux ne pourra se poursuivre au-delà de 3h du matin le week-end, heure à laquelle ils doivent être libres de toute occupation.

Un état des lieux « sortant » sera effectué le lundi matin à 9h30 par un représentant de la commune en présence de l'organisateur, avant la restitution des clés, les deux parties constatant ensemble l'état de propreté des lieux loués.

Désignation des locaux loués :

La salle des fêtes se compose de :

- une salle principale possédant une scène aménagée de moquette et d'un rideau
- un vestiaire pourvu de porte manteaux et cintres
- une salle annexe
- un WC hommes et un WC femmes avec lavabo,
- un WC handicapé avec lavabo,
- une cuisine comportant les aménagements suivants : un double réfrigérateur, 4 plans de travail dont un mobile, une hotte aspirante, un double évier, un four, un four à micro-ondes, des étagères de stockage, 2 poubelles.

Matériel mis à disposition :

- 150 chaises
- 25 tables rectangulaires (180 cm X 80cm)
- deux balais, serpillières, seau



La salle des fêtes



Le parking



L'entrée avec le vestiaire et les sanitaires



La grande salle



La grande salle



La petite salle



La cuisine



La cuisine